



Municipalité de Namur

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, MARIE-PIER LALONDE GIRARD,

Qu'une séance spéciale se tiendra le 19 août 2021 à 19h00 à la salle du conseil située au 535, Route 323, Namur et se tiendra à huis clos suivant l'arrêté ministériel 2020-004 en date du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux autorisant les municipalités à tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication.

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour:

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du règlement numéro 2020-209 – plan d'urbanisme
- Adoption du règlement numéro 2020-210 – Règlement sur les permis et certificats
- Adoption du règlement numéro 2020-211 – Règlement de lotissement
- Adoption du règlement numéro 2020-212 – Règlement de zonage
- Adoption du règlement numéro 2020-213 – Règlement de construction
- Adoption du règlement numéro 2020-214 – Règlement de dérogation mineure
- Période d'e questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Levée de la séance

Suivant l'arrêté ministériel 2020-029 en date du 26 avril 2020, la séance sera enregistrée afin de conserver son caractère public et sera diffusée par la suite sur le site web namur.ca.

Cependant, si vous avez des questions sur l'ordre du jour, nous vous invitons à les soumettre par courriel à la directrice générale adjointe, Mme Annie Decelles à adjointe@namur.ca

Donné à Namur

Ce 11^e jour d'août 2021

Marie-Pier Lalonde Girard, DMA,
Directrice générale, Secrétaire trésorière